



Limoges le 20 mai 1861

MAIRIE DE LIMOGES.

M

J'ai reçu de M. Sarré, professeur de musique des écoles communales une proposition ainsi conçue :

Il serait avantageux à tous les points de vue que l'Administration municipale se préoccupât de la centralisation des partitions des chœurs qui, jusqu'à ce jour, ont occupé, aux différentes écoles communales de la Ville, le nombre des chœurs chantés depuis la création des cours de musique est considérable; leur groupement formerait une bibliothèque musicale de laire dans laquelle pourraient pénétrer, pendant l'année, les professeurs de musique, surtout aux époques de distributions de prix.

J'approuve complètement la proposition de M. Sarré et, en conséquence, je vous prie de reconnaître de faire déposer au Secrétariat de la Mairie, le plus tôt possible, toutes les partitions qui, à l'heure actuelle, ne sont pas utilisées dans notre école.

Aussitôt que ces partitions me seront parvenues, il en sera dressé une liste dont copie vous sera envoyée.

Les ouvrages dont vous auriez besoin, dans l'avenir, pour le service de votre école vous seraient remis sur votre demande écrite.

Croyez, M. , l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le Maire,

A. B.